

Fiche de retour d'expérience sur des actions de lutte contre les nuisances sonores

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

Résorption des Points Noirs du Bruit sur l'autoroute A55 : Co-financement d'écrans acoustiques sur la ville de Martigues

OBJECTIF DE L'ACTION

Grâce à l'établissement des cartes de bruit stratégiques (CBS) et à leur déclinaison en plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), les infrastructures bruyantes du territoire ont été localisées, et des zones particulièrement sensibles ont pu être identifiées comme prioritaires pour la résorption des points noirs du bruit (PNB).

Dans la ville de Martigues, le quartier de Font-Sarade, localisé le long de l'autoroute A55, est concerné par la mise en œuvre de traitements à la source (écrans acoustiques) et de traitements complémentaires – si nécessaires - en façades des bâtiments concernés, sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL locale (pour le financement des études amont et le suivi opérationnel des travaux).

TYPE D'ACTION

Type d'action Prévention Correction (résorption du bruit)

Phase Étude Opérationnelle / travaux / réception

Investissement financier : 

DESCRIPTIF DE L'ACTION

• Nature de l'action

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Bouches du Rhône, établi par l'État au titre de la 1^{ère} échéance en 2013, a permis d'identifier des Points Noirs Bruit (PNB). Ces derniers étaient le plus souvent localisés au droit d'infrastructures routières très bruyantes (A55 supportant 80 000 véhicules par jour).

Le site « Font Sarade », situé sur la commune de Martigues et à proximité immédiate de l'A55, a donc été identifié comme site prioritaire dans le cadre des opérations du programme de rattrapage des PNB porté par l'État.

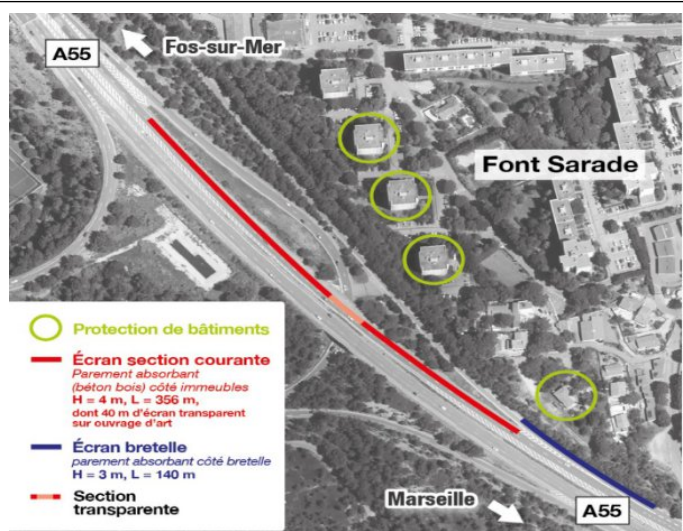


Figure 1 : Localisation des opérations sur le site de « Font Sarade »

Des solutions techniques ont été proposées par la DREAL PACA, reposant sur un traitement mixte d'optimisation des nuisances sonores :

- un premier écran acoustique le long de l'A55 de 360 m de long sur 4 m de haut et qui sera complété, par un second écran le long de la bretelle sortie de 130 m de long et de 3 m de haut ;
- la mise en place d'isolations de façades complémentaires pour les bâtiments collectifs, notamment aux étages supérieurs, si les niveaux de bruit subsistant après la construction de l'écran restaient supérieurs aux seuils réglementaires.

Les protections mises en place (écrans et isolation de façade) permettront de protéger la population de 3 immeubles collectifs (R+8) et d'une maison individuelle.

• Acteurs impliqués

- État (DREAL PACA) : financement des études amont (acoustique, topographie, maîtrise d'œuvre) et des travaux des protections acoustiques ; suivi opérationnel des études en qualité de maître d'ouvrage ;
- État (DIR Méditerranée / SIR2M – Service d'Ingénierie Routière Mende-Montpellier) : Maître d'œuvre ;
- Métropole Aix-Marseille-Provence : cofinanceur ;
- Commune de Martigues : cofinanceur.

• Lieu de l'action

Les opérations de réalisation d'écrans acoustiques et de mesures complémentaires d'isolation de façade se situent sur la commune de Martigues, étendue sur 7 000 hectares et rassemblant 49 000 habitants.

Les protections acoustiques sont plus spécifiquement prévues sur le site de « Font Sarade », identifié comme site prioritaire dans le traitement des PNB.



Figure 2 : Localisation du site « Font Sarade » à Martigues, Bouches-du-Rhône

• Budget approximatif

Le budget est de 3,7 M€ répartis de la manière suivante :

- 65% pris en charge par l'État ;
- 17,5% par la commune de Martigues ;
- 17,5% par la Métropole Aix Marseille Provence via une convention de co-financement, inscrite au Contrat de Plan État-Région CPER 2015-2022.

• Durée/période (préparation, opérationnelle)

- *Printemps 2022-juillet 2023* (environ 15 mois) : études amont (acoustique et topographie) ; études de maîtrise d'œuvre ;
- *Juillet 2023- février 2024* (environ 8 mois) : travaux de réalisation des écrans (comprenant la période de préparation) ;
- 2024 : mesure de réception in-situ de l'écran et mesures de vérification en façade pour prévoir les isolations de façades éventuellement nécessaires.

• Impacts (critères d'appréciation, de suivi de l'action)

- Nombre de logements protégés ;
- Diminution du nombre de personnes exposées à des valeurs excessives.

TÉMOIGNAGE DE LA CHARGÉE DE MISSION BRUIT ET RESPONSABLE D'OPÉRATIONS À LA DREAL PACA

• Quels sont les points forts ?

- Engagement fort de la DREAL PACA dans la politique de rattrapage des Points Noirs du Bruit et de son suivi stratégique (mise en place de comité de pilotage – CoPil - avec les collectivités concernées, mobilisation de financements) ;
- Engagement fort des élus de la commune de Martigues ;
- Maître d'œuvre publique de la DIR Méditerranée pour les études ;
- Expérience de la commune (écrans déjà réalisés à Martigues en 2019 sur un autre secteur).

• Quelles sont les difficultés/freins rencontré(e)s ?

- Difficultés techniques sur le site identifié (mise en cohérence avec les travaux du viaduc de Caronte en cours) ;
- Difficultés d'approvisionnement de certains matériaux.

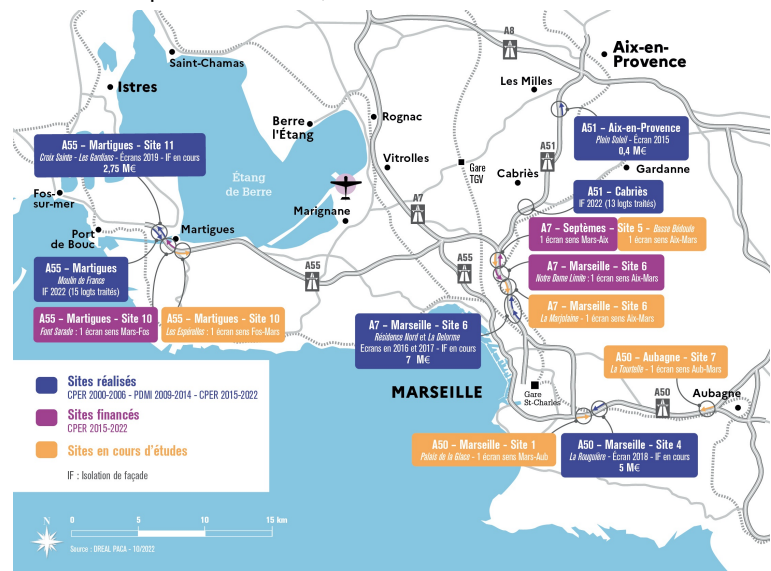


Figure 3 : Carte des opérations réalisées par la DREAL PACA depuis 2015 dans les Bouches-du-Rhône

CONTACTS

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à contacter les référents techniques de cette action :

- **Maître d'ouvrage** : DREAL PACA / UMO (Unité Maîtrise d'Ouvrage)
mission-bruit.umo.stim.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
- **Cerema** : Sabrina NAWROCKI, chargée d'études bruit dans l'environnement
sabrina.nawrocki@cerema.fr

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES À VOTRE DISPOSITION

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (**PPBE**) du département des **Bouches-du-Rhône** est disponible en suivant le lien internet ci-dessous :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Le-Bruit2/Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement>

Les opérations de résorption des PNB menées par la DREAL PACA à Font Sarade (Martigues) sont disponibles en suivant le lien internet ci-dessous :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-realizations-de-la-dreal-paca-pnb-a14942.html>

Nous vous invitons également à consulter l'**article Cerema** et les **autres fiches de retour d'expérience**, dédiés à l'accompagnement des collectivités dans la lutte contre les nuisances sonores :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-accompagne-collectivites-mise-oeuvre-directive>